



13^{ème} édition Mini-Chinelle

Samedi 09 août 2024

ORGANISATEUR ASBL DINANT M.C. EVENT

Rue Nestor Bouillon 46 - 5577 Sinsin (B-Belgique) TVA BE 1009.433.369

L'asbl « **Dinant M.C. Event** » organise les **08, 09 et 10 août 2025** une épreuve d'endurance tout terrain. Cette épreuve sera organisée conformément au Code Sportif de la Fédération Internationale Motocycliste (**FIM**), du Code Sportif, ainsi que le code Ethique de la Fédération Motocycliste de Belgique (**FMB**), du présent **règlement**.

L'épreuve internationale d'enduro est inscrite au calendrier Open de la FIM et FIM Europe sous les numéros EMN: 36/388 et IMN 490/29

En prélude à la course des 12 heures de la Chinelle 2025, l'asbl **Dinant M.C. Event**, en collaboration avec la FIOSTARSCHOOL, organise la 13^{ème} édition de la MINI CHINELLE JUNIORS.

0 Historique des changements

Révision	Chapitre Modifiés	Liste des modifications	Raison
15/03/2025	-	-	Création

1 TABLE DES MATIERES

0	HISTORIQUE DES CHANGEMENTS	1
1	TABLE DES MATIERES.....	2
2	REGLEMENT.....	3
2.1	PRESENTATION.....	3
2.2	PARCOURS.....	3
3	ENGAGEMENT	4
3.1	EQUIPAGE.....	4
3.1.1	NOMBRE.....	4
3.1.2	AGE.....	4
3.1.3	EQUIPE et ROLE.....	4
3.1.4	RÔLE du TEAM MANAGER.....	4
3.2	CATEGORIES.....	5
3.3	LICENCE – DIVERS.....	6
3.4	DROIT D’ENGAGEMENT.....	6
3.5	RESPECT DU REGLEMENT ET NON-RECOURS ENVERS LES ORGANISATEURS.....	7
3.6	ANNULATION DE L’EPREUVE.....	7
4	ACCES AU SITE – AVANT ET PENDANT LA COURSE.	7
4.1	WELCOME LOCALISATION.....	7
4.2	PASSAGE OBLIGATOIRE DES PILOTES ET TEAM MANAGER AU WELCOME.....	7
4.3	ACCES AU SITE DE LA COURSE.....	8
4.4	NUMEROTATION ET POSITION DES STANDS.....	8
4.5	ACTIVITE COMMERCIALE, PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES, DEBIT DE BOISSON, CATERING.....	9
4.6	PARKING.....	9
5	MOTOCYCLES ET EQUIPEMENTS.....	9
5.1	CONTROLE TECHNIQUE.....	9
5.2	BRUIT.....	10
5.2.1	BRUIT – CONTROLE-TECHNIQUE.....	10
5.2.2	BRUIT – ESSAIS et COURSE.....	10
5.3	PLAQUES, NUMEROS DE COURSE, PUBLICITE.....	10
5.3.1	PLAQUES ET NUMEROS DE COURSE.....	10
5.3.2	PUBLICITE INDIVIDUELLE (Motocycle et Stand).....	10
5.4	EQUIPEMENT DU PILOTE.....	11
6	ESSAIS ET COURSE – PROCEDURE.....	12
6.1	STANDS.....	12
6.2	ENTRAINEMENTS ET ESSAIS.....	12
6.2.1	MODIFICATION de l’équipage.....	12
6.3	DEPART.....	13
6.4	COURSE.....	13
6.4.1	PASSAGE dans la voie des stands/Changement de pilotes.....	13
6.4.2	LIMITE DE VITESSE dans la voie des stands.....	13
6.4.3	ENTREES DANS LA VOIE DES STANDS.....	14
6.5	ACCIDENT ET IMMOBILISATION DU PILOTE ET/OU DE LA MOTO. VALABLE DURANT LES ESSAIS ET LA COURSE.....	14
6.5.1	Coureur blessé sur le parcours hors de son stand.....	14
6.5.2	REPARATIONS en cas de panne hors des stands.....	15
6.6	INFORMATION OBLIGATOIRE A LA DIRECTION DE COURSE.....	15
6.7	ARRET OU SUSPENSION DE LA COURSE.....	15
6.8	ARRIVEE ET FIN DE LA COURSE.....	15
6.8.1	FIN DE COURSE.....	15
6.9	DRAPEAUX ET SIGNAUX.....	16

7	STANDS – GESTION.....	16
7.1	TAPIS ENVIRONNEMENTAL.....	16
7.2	TRAVAUX DE SOUDURE ET SOURCE INTENSE DE CHALEUR.....	16
7.3	EXTINCTEURS.....	16
7.4	SECURITE EN GENERAL.....	17
8	PÉNALTÉS – LISTE NON EXHAUSTIVE.....	17
9	TIMING.....	18
10	CLASSEMENT, RECLAMATIONS, OFFICIELS.....	18
10.1	RÉSULTATS - REMISE DES RÉCOMPENSES.....	18
10.2	RÉCLAMATIONS.....	19
10.3	OFFICIELS.....	19
11	APPROBATION ET VALIDITE DU REGLEMENT.....	19
12	ORGANISATION ET RESPONSABILITES.....	20
13	ORGANISATEUR.....	20

2 REGLEMENT

2.1 PRESENTATION.

La Mini-Chinelle 2025 aura lieu le Samedi 09 Août 2025, celle-ci se déroulera à Franchimont-Philippeville (25 km au sud de Charleroi) et se constitue en une épreuve d'endurance disputée :

- **d'une manche de 2 heures**

2.2 PARCOURS.

Le tracé emprunte une partie du parcours des 12 Heures et sera adapté aux coureurs de la Mini-Chinelle. Le parcours aura une longueur d'approximativement 3000 mètres et sera validé la veille de la course par la Direction de course et Frédéric Fiorentino (Moniteur Moto Agréé A.DE.P.S et F.M.W.B) Conformément au règlement de la F.M.B : Tout coureur s'écartant de la piste, pour quelque raison que ce soit, devra la reprendre à l'endroit où il l'a quittée sous peine d'exclusion. Uniquement avec l'accord de la Direction de Course, le parcours pourra être modifié avant ou après le départ.

3 ENGAGEMENT

3.1 EQUIPAGE

3.1.1 NOMBRE

Chaque équipe se compose de 2 coureurs.

3.1.2 AGE

Age minimum : 8 ans accomplis lors du jour de l'épreuve càd 09/08/2025

Age maximum : 14 ans et 364 jours accomplis au 31/12/2025

Pour que votre inscription soit complète, vous devez impérativement, pour chaque coureur, fournir une copie de carte d'identité via le formulaire d'inscription du site, soit par mail (secretariat@lachineille.be).

3.1.3 EQUIPE et ROLE.

En plus des pilotes, chaque équipe se composera de 2 autres personnes, le Team Manager de l'équipe devra être désigné parmi ces deux personnes. Seules ces personnes pourront être présentes dans le stand et devront porter en permanence le bracelet autorisant leurs présences dans le stand correspondant à la moto engagée par le concurrent.

3.1.4 RÔLE du TEAM MANAGER.

Un Team Manager devra être désigné pour chaque équipage. Aucun coureur ne peut occuper ce rôle. L'identité du Team Manager doit être communiquée avant le 20/07/2025 par email à l'adresse : secretariat@lachineille.be

Le numéro de téléphone portable et l'adresse email du Team Manager de chaque équipe doit être communiqué à l'organisateur.

Le Team Manager est la seule personne responsable, la seule personne de l'équipage autorisée à prendre contact avec les officiels, l'organisateur et le directeur de course. Ce Team Manager devra rester disponible et joignable durant toute la durée de l'épreuve.

Pour le Team Manager, **le port d'une chasuble JAUNE ou ORANGE** (non fournie par l'organisation) **sera obligatoire et indispensable** lors des entraînements et lors de la course.

Une sanction peut être appliquée à l'équipage si le Team Manager n'est pas reconnaissable par le port de la Chasuble.

En cas de modification du Team Manager, ceci doit être signifié sans retard à l'organisateur (via e-mail avant l'épreuve ou à la direction de course durant l'épreuve) et un remplaçant doit être proposé en mentionnant son numéro de portable et son adresse email.

Le Team Manager se doit de lire attentivement, de connaître et de posséder un exemplaire papier de la dernière version du présent règlement et addendum durant toute la durée de l'épreuve, il lui incombe aussi de communiquer et d'informer son équipe des points de ce règlement.

3.2 CATEGORIES.

Les catégories sont définies au regard de la cylindrée des motocycles.

- 65cc (65cc 2 temps)
- 85cc (de 85cc jusque 105cc 2 temps ou 150cc 4 temps)

65cc :

- Pour 1 ou 2 motos, pour autant que celles-ci réunissent les conditions suivantes :
 - Moteur de 65cc 2 temps
 - Diamètre de roue avant : 14 pouces minimum et 17 pouces maximum
 - Diamètre de roue arrière : 12 pouces minimum et 14 pouces maximum

85cc :

- Pour 1 ou 2 motos pour autant que celle-ci réunissent les conditions suivantes :
 - Moteur : jusque 105cc 2 temps ou 150cc 4 temps
 - Diamètre de roue avant : 17 pouces minimum et 19 pouces maximum
 - Diamètre de roue arrière : 14 pouces minimum et 16 pouces maximum

Les moto 50cc automatiques et autre pit bike et dirt bike sont INTERDITES

Les 65cc et 85cc roulent ensemble avec classements séparés.

Deux motos sont acceptées par équipage. Dans le cas où les cylindrées des deux motos ne sont pas identiques, l'équipage sera repris dans la catégorie « 65cc/85cc ».

3.3 LICENCE – DIVERS

Les coureurs devront être détenteurs d'une licence reconnue :

Licences reconnues SANS suppléments :

- Licence FMB annuelle BEX/BEXKids
- Licence FMB annuelle Vitesse
- Licence FMB annuelle Supermoto (S4)
- Licence FMB annuelle Enduro (Youth) moins de 15 ans
- Licence FMB annuelle MX
- Licence AMPL Type Jeunes
- Licence FPCNA Blanche
- Licence VMCF
- Les coureurs possédant une licence étrangère (type EUROPEENNE/INTERNATIONALE), avec autorisation de sortie sont acceptés sans suppléments.

Autres type de licence, nécessité de prendre une licence 1 Manifestation sur Magelan **et de de munir de l'autorisation parentale légalisée par la commune:**

- Licence 1 manifestation BEX/BEXKids souscrite **en avance** via My FMB-BMB (Magelan) : 35€
- Licence 1 manifestation BEX/BEXKids souscrite **sur place** via My FMB-BMB (Magelan) : 45€



Les demandes d'autorisation pour les mineurs résidant en Belgique devront être légalisées par l'administration communale de la commune où réside le mineur.



Le document de légalisation : « Autorisation Parentale Mineur » est disponible sur le site internet de la Chinelle section « Infos Pratiques » \ « Documents »



ATTENTION : Les licences une manifestation **ne sont plus autorisées pour les mineurs résidant à l'étranger.**

Si le participant n'est affilié à aucun club, l'affiliation au club Dinant Moto Club est obligatoire au prix de 12,00 €. (à verser sur le compte BE89 7326 4600 4085)

3.4 DROIT D'ENGAGEMENT.

Le droit d'engagement par équipage est fixé à 100 €.

Le processus d'engagement se fait en ligne via le site www.lachinelle.be

Les engagements complets devront être en possession de l'organisateur au plus tard le 31 juillet 2025 à 23.59hr.

Les équipages non en ordre d'inscription le 20 juillet 2025, ne seront pas repris sur la liste des engagés au programme officiel de l'épreuve,

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser autant l'inscription d'un équipage (sauf pour les licenciés BEX Kids à l'année), que d'un pilote ou un Team Manager sans avoir à se justifier.

3.5 RESPECT DU REGLEMENT ET NON-RECOURS ENVERS LES ORGANISATEURS.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement, en acceptant toutes les clauses et s'interdisant ainsi tout recours envers les organisateurs.

Les concurrents s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par les Codes Sportifs et Ethique FMB et FIM.

Les organisateurs, pour leur part, s'engagent à souscrire une assurance RC ORGANISATEUR auprès de la FMWB.

3.6 ANNULATION DE L'ÉPREUVE.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes à l'organisation (intempéries, calamités, ou autres...), l'organisateur ne remboursera que 50 % de la valeur de l'engagement.

S'il devait y avoir une annulation le jour de l'épreuve, aucun remboursement ne serait effectué.

4 ACCES AU SITE – Avant et pendant la course.

4.1 WELCOME LOCALISATION.

Le WELCOME se situe au 1^{er} étage du terrain de football de SURICE (Rue Curiat, 40 – 5600 SURICE) il sera ouvert uniquement selon les horaires d'ouverture ci-dessous.

4.2 PASSAGE OBLIGATOIRE DES PILOTES et TEAM MANAGER au WELCOME.

Avant toute arrivée et entrée sur l'esplanade de la Chinelle, le passage au Welcome de Surice est OBLIGATOIRE.

Le passage de chaque Pilote et Team Manager au secrétariat WELCOME de Surice est OBLIGATOIRE.

Horaire d'ouverture du WELCOME.

- Jeudi 07 août 2025 de 13h00 à 20h00
- Vendredi 08 août de 09h00 à 20h00
- Samedi 09 août :    **Attention : Pas de contrôle technique ni de Secrétariat le samedi pour la Mini Chinelle.**

Le passage obligatoire au secrétariat est destiné à :

- Au contrôle de la licence et de la carte d'identité de chaque pilote et de la pose du bracelet.
- Au contrôle de la carte d'identité du Team Manager et de la pose du bracelet.
- Remise des autocollants (numéros et publicitaires) à apposer sur les motos.
- Remise des Pass d'accès véhicules.

l'équipage recevra un nombre de PASS Parking/Stand équivalent au nombre de Pilotes engagés.

Ces documents sont uniques et ne peuvent être copiés ou transmis frauduleusement.

Une sanction peut être appliquée à l'équipage volontairement fautif.

Tous les accompagnants des coureurs de la mini-Chinelle devront acheter le bracelet octroyant le droit d'entrée. Ils seront en vente au WELCOME ainsi qu'aux points de caisses.

4.3 ACCES AU SITE DE LA COURSE.

Sans Pass d'accès les véhicules se verront interdire l'accès au site de la Chinelle.

Lors du passage au WELCOME, il sera remis 1 bracelet par coureur inscrit, l'autocollant de numéros # à apposer sur chaque moto, un bracelet Team Manager et un bracelet pour chaque mécano (maximum 2, fonction du nombre de motos inscrites).

Il est de l'autorité du Team Manager et de la responsabilité de l'équipage et de veiller à ce que les accompagnants soient en possession d'un bracelet d'entrée.

Il ne sera pas possible d'accéder au site de la Chinelle sans être en ordre de PASS véhicule, preuve d'inscription et bracelet pour chaque accompagnant. SEUL l'organisateur gère les accès aux différents parkings.

AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCEPTÉE veuillez donc à vous mettre en ordre avant d'arriver sur le site.

Les véhicules qui ne seront pas munis de PASS Véhicule devront se rendre dans le parking public (gratuit).

4.4 NUMEROTATION et Position des stands.

L'attribution du numéro de course et de stand sera clôturée le 31 juillet 2025.

Les numéros de course sont définis par l'ordre des inscriptions et paiements.

L'ordre de départ est défini par les résultats lors de la séance chrono.

4.5 ACTIVITE COMMERCIALE, PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES, DEBIT DE BOISSON, CATERING.

La moindre initiative devra faire l'objet d'une DEMANDE ÉCRITE auprès du secrétariat d'organisation pour le 01/07/2025 au plus tard.

Ces initiatives doivent avoir un rapport direct avec la course.

TOUTES OPERATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES, activité commerciale ET/OU RESTAURATION/DEBIT DE BOISSONS sont réservées à [l'organisateur\(infos@lachinelle.be\)](mailto:organisateur@infos@lachinelle.be) NON RESPECT : MISE HORS COURSE DE L'ÉQUIPAGE.

Les organisations de débit(s) de boissons par système à pression (Beer-Cooler, Pompe à bière, etc...) sont absolument proscrites. Toute infraction constatée sur le site de la Chinelle entraînera la mise hors course immédiate de l'équipage occupant le stand incriminé par l'infraction.

Catering: Tout traiteur sera refusé sur le site. Nous entendons par traiteur les entreprises agréées venant avec des cuisines temporaires et remorque frigo. Aucune exception ne sera tolérée par l'organisateur.

4.6 PARKING

UN SEUL VÉHICULE PAR COUREUR INSCRIT MUNI D'UN AUTOCOLLANT "PARKING" remis au WELCOME à Surice

Chaque véhicule dans le parking de la mini Chinelle devra avoir son autocollant pare prise ainsi que le formulaire dûment complété posé sur le tableau de bord et à vue.

5 MOTOCYCLES et EQUIPEMENTS

Les équipements et les motos seront contrôlés par les Commissaires responsables de cette épreuve qui délivreront un permis de départ pour chaque moto admise. Tout coureur ou engin non conforme se verra interdire de départ. Ne seront admises au départ que les motos respectant les spécifications ci –dessous :

- MOTO TYPE CROSS OU ENDURO
- Les spécifications reprises au chapitre 3.2 CATEGORIES.

→ DIRT BIKE ET PIT BIKE **INTERDITS**

5.1 CONTROLE TECHNIQUE.

Les motocycles seront inspectés par les délégués du Collège Technique de la FMB qui délivreront un permis de départ pour chaque motorcycle admis. Aucune modification technique ne pourra être portée au motorcycle après validation du CT.

Le contrôle technique se déroulera le vendredi 8 août à rue de la Reine, 5600 Philippeville selon le timing précisé par l'organisateur, c'est-à-dire, le **vendredi 08 août de 13h30 à 15h00**. Les équipages de la Mini-Chinelle ne sont pas autorisés à participer à la parade.

5.2 BRUIT

5.2.1 BRUIT – CONTROLE-TECHNIQUE.

Les motocycles devront être équipés d'un système de silencieux efficace (le bruit sera contrôlé au contrôle technique et ne pourra être supérieur à 112 DB/A selon la méthode 2mMAX. Toute machine dépassant les normes autorisées de bruit sera refusée au départ.

Chaque équipage peut présenter lors du Contrôle technique un second silencieux (à monter sur la moto durant le contrôle technique) afin de marquer ce second silencieux.

Les motocycles munis d'origine de deux silencieux devront faire marquer les deux silencieux.

Aucune moto est autorisée à rouler sur le circuit de la course non muni de silencieux dûment marqué par le contrôle technique.

En cas de fraude, une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course est prévue.

5.2.2 BRUIT – ESSAIS et COURSE.

Un contrôle du bruit de la moto pourra être installé soit à la sortie de la piste des stands, soit à un autre endroit sélectionné librement par les officiels technique et direction de course. Si le contrôle s'avère que la moto est plus bruyante (que le seuil autorisé de 112 DB/A), le système d'échappement devra être remis immédiatement en état avant de poursuivre l'épreuve.

Au cas où le contrôle est effectué en sortie des stands ou le long de la piste, le pilote sera autorisé à terminer son tour et rentrer immédiatement dans son stand afin de faire réparer son silencieux. Avant de poursuivre la course, le pilote devrait proposer spontanément s'arrêter à la sortie des stands et proposer pour un second contrôle du bruit pour sa moto, il est de la responsabilité du pilote à demander ce second contrôle. En cas de sortie de stand sans autorisation des officiels les tours ne seront pas comptabilisés et une sanction qui peut aller jusqu'à la mise hors course est possible.

5.3 PLAQUES, NUMEROS DE COURSE, PUBLICITE.

5.3.1 PLAQUES ET NUMEROS DE COURSE.

L'autocollant portant le numéro de course sera distribué par l'organisation.

Celui-ci est à apposer sur la plaque avant. La publicité de l'organisateur doit rester bien visible.

L'autocollant doit être apposé complet, laissé sous les aspects originaux et ne pourra pas être découpé de plus qu'une coupe de cutter si une nécessité technique l'impose uniquement.

Une découpe de l'autocollant est autorisée, afin que cet autocollant soit apposé dans les dimensions maximale de la plaque avant, néanmoins, les publicités de l'organisateur devront rester parfaitement visibles et lisibles.

Les officiels possèdent l'autorité d'évaluer et de valider ou non cette numérotation.

Aucune moto n'est autorisée à rouler sur le circuit de la course sans l'autocollant numéro et les publicités de l'organisateur.

5.3.2 PUBLICITE INDIVIDUELLE (Motocycle et Stand).

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs motocycles, sur eux-mêmes et

dans le stand, pour autant que celle-ci :

- Soit autorisée par les lois nationales
- Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
- N'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques, numéros de compétition, dossards, jambes de fourche et autres endroits réservés par l'organisation
- Ne soit pas des firmes ou produits concurrents aux annonceurs officiels de l'épreuve.

Si la publicité du concurrent empiète sur les endroits réservés à l'organisateur, l'équipage sera interdit de départ.

5.4 EQUIPEMENT DU PILOTE.

Lors du Contrôle Technique, chaque concurrent devra présenter son (ses)casque(s).

Durant la présence sur la piste chaque pilote devra porter,

- **Une tenue complète d'enduriste ou de crossman**, porter **un casque d'un modèle agréé ECE 22/05 ou 22/06 P et une protection dorsale homologuée Pectorale : norme EN 14021, ou 1621-3.**
- **Une Dorsale : norme EN 1621-2,**
- **Un Gilet intégral (pectorale EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621-2 intégrées)**
- Les casques ouverts (jet) sont interdits.
- Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

L'appréciation de la qualité de la tenue du pilote et de la numérotation correcte est laissée aux officiels. Le cas-échéant le pilote pourrait être soit interdit de départ, soit durant les essais et/ou la course arrêté en sortie de stands ou arrêté au drapeau noir.

Les écrans de lunettes jetables « dit Tear Off » ainsi que TOUT SYSTEME 'Tear Off' SONT INTERDITS.

Toutes protections jetables devant les phares sont INTERDITES.

Tous systèmes supplémentaires, non intégrés de manière homologuée par les constructeurs d'équipements, seront interdits, étant visés, de manière non-exhaustives, les systèmes de vidéo tels que caméras.

6 ESSAIS ET COURSE – PROCEDURE.

6.1 STANDS.

Chaque coureur devra se munir d'un tapis environnemental à placer OBLIGATOIREMENT SOUS LA MOTO LORS DES TRAVAUX ET RAVITAILLEMENT ESSENCE EFFECTUÉS PENDANT LES ARRÊTS AU PARC D'ASSISTANCE. L'accès au stand est limité à 2 coureurs, à 1 mécanicien et au Team Manager muni CHACUN d'un bracelet, **SOIT MAXIMUM 4 PERSONNES**. IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LE PARC FERME.

Chaque équipage engagé devra être en possession d'un extincteur dans le stand (un de voiture suffit). TOUT COUREUR NE PRÉSENTANT PAS SON EXTINCTEUR DANS LE STAND NE SERA PAS ADMIS AU DÉPART.

*Le ravitaillement des motos s'effectuera OBLIGATOIREMENT et uniquement dans le parc d'assistance → MOTEUR ÉTEINT.

Tout système de ravitaillement à pression est proscrit.

*Toutes les réparations devront être effectuées à l'intérieur de l'emplacement délimité.

*Toutes réparations effectuées en dehors du parc d'assistance entraîneront des pénalités sauf si elles sont effectuées par le coureur ; les pièces et outils pourront lui être fournis excepté pendant la procédure de départ.

*En cas de panne totale le coureur ou l'accompagnateur pourra ramener la moto au stand EN SORTANT LA MOTO DU CIRCUIT ET EN LA RAMENANT AU PARC D'ASSISTANCE PAR LE CHEMIN LE PLUS COURT SANS EMPRUNTER LA PISTE, SOUS L'AUTORISATION DU DIRECTEUR DE COURSE.

6.2 ENTRAINEMENTS et ESSAIS.

Les entraînements font partie intégrante du règlement de la course, toutes les règles concernant la course sont applicables aux entraînements.

Une séance d'entraînement est prévue (voir timing organisation), c'est-à-dire :

- 1 Séance pour les 65cc/85cc de 45 minutes

Chaque coureur devra réaliser à minima 1 tour complet du circuit durant la séance d'entraînement.

Une séance d'essais chronométrés, destinées à déterminer l'ordre de départ est prévue durant ces entraînements, sur l'entièreté de la durée de la séance, soit 45 minutes.

Durant ces entraînements/essais, le motocycle doit correspondre à l'état dans lequel il a été admis par le contrôle technique.

Le port de l'équipement complet du pilote, du numéro de course, et du casque validé par le contrôle technique sont obligatoire.

Seule la moto disposant du transpondeur est autorisée sur la piste.

6.2.1 MODIFICATION de l'équipage.

Tout changement dans la composition d'un équipage devra être approuvé par les organisateurs et le directeur de course, après contrôle des licences et avant les entraînements et pour autant que l'ensemble de l'équipage aie parcouru au moins 1 tour lors de ces entraînements.

6.3 DEPART.

Les coureurs se trouveront d'un côté de la piste, les machines seront rangées de l'autre côté (Style : Le Mans). Les motos seront maintenues par le garde boue arrière par le Team Manager.

*Un panneau STOP signifiera que toutes les motos alignées seront moteur éteint. 1 minute avant le DÉPART, un panneau MOTEUR sera montré et toutes les machines seront mises en route par le Team Manager.

*Chaque coureur devra mettre un genou à terre

*Un panneau 30 SECONDES sera montré avant le départ.

*Le départ sera donné par un coup de fusil ou au drapeau.

*Lors de la procédure de départ aucune modification ou réparation ne pourra être effectuée sur la moto sous peine de PÉNALITÉ DE 1 TOUR.

*En cas de nécessité, LE DIRECTEUR DE COURSE POURRA DIMINUER LA DURÉE DE LA COURSE.

La direction de course renseignera les concurrents lorsqu'ils n'auront plus qu'un tour à courir. EN CAS D'INTERRUPTION DE L'ÉPREUVE, LES MACHINES EN PISTE RENTRERONT DIRECTEMENT AU PARC D'ASSISTANCE. *SI UN NOUVEAU DEPART DOIT ETRE DONNE, LA GRILLE DE DÉPART SERA CONSTITUÉE SUR BASE DU CLASSEMENT ÉTABLI A LA FIN DU TOUR PRÉCÉDANT CELUI DE L'INTERRUPTION.

6.4 COURSE.

La course se déroule en une manche unique pour l'ensemble des catégories c'est-à-dire :

- une **manche** de 2 heures pour la catégorie 65cc et 85cc

Les numéros de course sont définis par l'ordre des inscriptions et paiements.

L'ordre de départ est défini par les résultats lors de la séance chrono.

6.4.1 PASSAGE dans la voie des stands/Changement de pilotes.

Lors de la course, les règles suivantes s'appliquent :

- **2h00 65CC et 85CC** avec minimum 5 changements de coureur et 18 min plus un tour de roulage par coureur
- La procédure des 18 min + 1 tour doit être gérée par le Team Manager

Dans le cas où un pilote se blesse et est incapable de continuer la course, son coéquipier est autorisé à continuer celle-ci en solo. Dès lors, les règles suivantes s'appliquent :

- Temps de roulage de 30 minutes maximum entre-coupé d'une pause de 10 minutes minimum.

6.4.2 LIMITE DE VITESSE dans la voie des stands.

La limite de vitesse est fixée à **30 km/h MAXIMUM** dans la voie des stands, autant durant les essais que durant la course.

Cette limite de vitesse devra être impérativement respectée, sera régulièrement contrôlée notamment à l'aide d'un 'speed gun' et annoncée par un panneau indicateur de vitesse réelle.

Chaque coureur est responsable de sa vitesse. Ci-dessous la grille des pénalités en cas d'infraction.

Infraction	1ère	2ème	3ème	4ème
De 31Km/h à 36Km/h	Avertissement	Stop & Go	1 tour	Exclusion
Plus de 36 Km/h	Stop & Go	1 Tour	Exclusion	
Le Stop & Go a une durée de 60 secondes				

6.4.3 ENTREES DANS LA VOIE DES STANDS.

Pendant toute la durée de l'événement, toutes les rentrées des motos aux stands doivent se faire par le portique d'entrée de la voie des stands.

En aucun cas la banderole de bordure de piste ne peut être franchie, (à l'exception d'une panne mécanique ou blessure de pilote, « cas de panne sur la piste le long de la voie des stands »). Ce cas de figure sera considéré comme le cas d'une panne de moto en piste et impliquera la sanction de 2 tours de pénalité.

6.4.3.1 RAVITAILLEMENT DE CARBURANT DANS LES STANDS.

Toutes les interventions sur le motorcycle par les mécaniciens devront être effectuées intégralement dans le stand, sans déborder sur la voie des stands.

Le ravitaillement en carburant devra se faire obligatoirement dans le stand et moteur arrêté.

Tout système de ravitaillement en carburant 'à, ou sous pression' ou Derrick est interdit.

6.4.3.2 SORTIE DES STANDS.

Autant durant les essais que durant la course, un contrôle du motorcycle et du pilote par les officiels peut être effectué à la sortie de la voie des stands. Les pilotes doivent suivre les injonctions de ces mêmes commissaires.

Des sanctions peuvent être appliquées en fonction de non-respect de ces injonctions.

6.5 ACCIDENT et IMMOBILISATION du pilote et/ou de la moto. Valable durant les essais et la course.

6.5.1 Coureur blessé sur le parcours hors de son stand.

Le coureur ayant été blessé et immobilisé (ou incapable de poursuivre sa course) sur le circuit pourra être remplacé par un coéquipier à l'endroit où précis où l'accident s'est produit.

Le remplacement d'un pilote blessé sur le parcours par un coéquipier ne pourra se faire toujours qu'après l'information du Team Manager à la direction de course et après l'acceptation du directeur de course.

6.5.2 REPARATIONS en cas de panne hors des stands.

Dans le cas où le motorcycle tombe en panne mécanique sur le circuit, seul le pilote peut effectuer une réparation. Il ne peut bénéficier d'aucune aide extérieure autre que la fourniture des pièces et outils utiles. La moto devra être rangée à l'extérieur des banderoles en bordure de piste et ne devra présenter aucun danger pour les autres concurrents.

6.6 INFORMATION Obligatoire à la Direction de Course.

Dans tous les cas de pannes / dépannage / accident avec remplacement de pilote sur la piste mentionnée ou non ci-dessus, le Team Manager a l'obligation d'informer spontanément et sans retard la direction de course de l'endroit exact de la panne/accident, de la technique utilisée pour dépanner et/ou ramener la moto dans le stand, ainsi que de la nature de la panne/accident.

Si le Team Manager n'informe pas la direction de course spontanément et sans retard, **ou si l'information donnée ne reflète volontairement pas la réalité**, une sanction peut être appliquée à l'équipage.

6.7 ARRET ou SUSPENSION de la course.

En cas de nécessité, le directeur de course pourra interrompre la course de manière momentanée ou définitive. Seul le directeur de course possède cette autorité.

En cas d'interruption de l'épreuve, la course sera arrêtée au drapeau rouge et les motos en piste seront placées au parc fermé.

Toutes les machines arrêtées aux stands devront rejoindre le parc fermé le plus rapidement possible, le travail sur le motorcycle dans le stand est interdit, si ce travail est déjà en cours, l'équipe respectera un ARRÊT ABSOLU de tout travail supplémentaire et de tout ravitaillement et devra informer la direction de course.

Le parc fermé est sous contrôle du Collège Technique FMB : aucun travail, ni ravitaillement n'y est autorisé : non-respect = 1 tour de pénalité.

Si un nouveau départ peut être donné, la grille de départ sera constituée sur la base du classement établi à la fin du tour précédant celui de l'interruption. La procédure du second départ sera identique au 1^{er} départ, à l'exception que les motorcycles quitteront le Parc Fermé (et non la sortie de la voie des stands) en direction de la ligne de départ. Comme lors du 1^{er} départ, ni travail, ni ravitaillement ne sont autorisés sur la moto.

Si le directeur de course juge qu'un autre départ ne peut être donné, le classement sera établi sur base du classement à la fin du tour précédant celui de l'interruption.

6.8 ARRIVEE et fin de la course.

6.8.1 FIN DE COURSE

La direction de course pourra renseigner les concurrents lorsqu'ils n'auront plus qu'un seul tour à couvrir. Le drapeau à damiers sera abaissé au passage du 1er équipage classé après 2 heures de course accomplie. Tout équipage passant la ligne d'arrivée 30 minutes après l'arrivée de la moto de l'équipage vainqueur ne

verra pas son dernier tour comptabilisé.

6.9 DRAPEAUX et Signaux.

Les drapeaux et signaux utilisés par les officiels matérialise la communication envers les pilotes, ceux-ci sont tenus de respecter ces signaux. Le non-respect des drapeaux et signaux représente une forme grave de non-respect du règlement, pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate et sans préavis d'un équipage. Les concurrents devront se conformer aux directives des commissaires de piste et de stands. Le non-respect des injonctions des commissaires entraînera un rapport auprès de la direction de course qui décidera des sanctions appropriées.

Drapeau et Signaux	Signification
Drapeau Vert	Circuit libre
Drapeau rouge	Arrêt de la course immédiat (Retour Calmement au parc fermé par le parcours)
Drapeau noir et panneau numéro du coureur	Arrêt immédiat pour le coureur en question.
Drapeau jaune fixe	Danger, pilotez prudemment en ayant la possibilité de s'arrêter immédiatement
Drapeau jaune agité	Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, interdiction de dépasser et de sauter.
Drapeau blanc	Danger, véhicule d'intervention/secours sur la piste. Ce drapeau est présenté en complément du drapeau jaune agité
Drapeau blanc avec croix rouge	Danger, du personnel médical est présent sur la piste, Ce drapeau est présenté en complément du drapeau jaune agité
Drapeau à damier noir et blanc	Fin de la séance / manche / course

7 STANDS – GESTION.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS (pénalité de 2 tours).

7.1 TAPIS ENVIRONNEMENTAL.

L'entièreté sol sous l'espace de travail sous la moto devra être formé d'un tapis environnemental adéquat ayant une capacité à retenir tout liquide ou poudre utilisée dans un stand de course. L'organisation et les officiels possèdent l'autorité à déterminé si le tapis environnemental posé dans le stand est suffisant. Sans la validation et la présence d'un tapis environnemental valable l'équipage sera exclus de la compétition

7.2 TRAVAUX DE SOUDURE ET SOURCE INTENSE DE CHALEUR.

Les travaux de soudures seront effectuées dans un endroit mis spécialement à la disposition des concurrents. Les soudures effectuées à l'intérieur des stands entraîneront la mise hors course de l'équipe fautive. Les sources de chaleur intense, tel que notamment, briquets, cigarettes, canons à chaleur, appareils à flamme vive (réchaud à gaz), ou tout appareil ou outils générant un risque de départ d'incendie ou d'explosion est interdit dans les stands.

Il est du devoir de chaque Team Manager de veiller scrupuleusement à ce point sécuritaire, les officiels, organisateurs, policiers, pompiers possèdent l'autorité à légiférer ces points dans chaque stand ainsi que sur l'entièreté du site de l'événement.

7.3 Extincteurs

Chaque équipage engagé devra être en possession d'un extincteur dans le stand (un de voiture suffit).

Cet extincteur devra être présent dans le stand, depuis le début du 1^{er} essai jusqu'à la fin de la course, sous peine de mise hors course de l'équipage. Tout équipage ne pouvant présenter un extincteur conforme et en règle ne sera pas admis au départ.

7.4 SECURITE EN GENERAL.

Chaque participant (pilotes, mécaniciens, Team Manager, aidants, ...) à l'évènement est tenu de se soumettre aux injonctions de la Direction de course, des officiels, des commissaires de piste, des marshals, de l'organisateur, des forces de l'ordre, des pompiers.

Les minimotos, pit bikes, quads, ...à propulsion thermique ou électrique sont interdits d'usage sur le site de La Chinelle, sauf dérogation de l'organisation ou de la direction de course.

L'utilisation de DRONES est strictement interdite durant toute la durée de l'évènement et sur l'ensemble du site, sauf dérogation de l'organisation.

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une flamme ou source de chaleur vive dans les stands. Tout système supplémentaire, non intégré de manière homologuée par les constructeurs d'équipements, seront interdits, étant visé, de manière non-exhaustives, les système de vidéo tels que caméras.

8 PÉNALITÉS – Liste non exhaustive

- Ravitaillement moteur en marche -1ère infraction (2TOURS) -2^{ème} infraction (EXCLUSION)
- Personne présente dans le stand sans bracelet 1ère infraction 1 TOUR, 2^{ème} infraction (EXCLUSION)
- Non-respect des 18 min + 1 T et un minimum de 5 changements de coureur : 1 TOUR
- Ravitaillement en dehors de l'endroit prévu : EXCLUSION
- RAVITAILLEMENT SANS TAPIS ENVIRONNEMENTAL : 1 TOUR
- Réparation importante en dehors de l'endroit prévu (autre personne que le coureur) ou sur la ligne de départ: 1 TOUR
- Anticipation au départ du coup de fusil : 1 TOUR
- Emprunter la piste en sens inverse : EXCLUSION Conduite dangereuse : EXCLUSION
- Ramener la moto au stand, en la sortant du circuit (chemin le plus court sans emprunter la piste) : 2 TOURS
- Fumer ou utiliser une flamme ou source de chaleur vive dans les stands : EXCLUSION

ATTENTION :

Tout acte frauduleux aura L'EXCLUSION comme conséquence.

Pour les autres infractions ou manquements au RÈGLEMENT repris ci-dessus, le directeur de course en concertation avec le responsable de la Fiostarschool et l'organisateur pourra sanctionner la ou les fautes du concurrent par une pénalité qui selon la gravité des faits variera d'un tour à l'exclusion.

Toute conduite considérée comme dangereuse pourra entraîner l'exclusion de la course.

9 TIMING.

Vendredi 08 août 2025

- **13h30 – 15h00 : Contrôle Technique + Présentation des Coureurs à Philippeville**

Samedi 09 août 2025

- **08H00 – 08H15:** Briefing qui se déroule sous le grand chapiteau de l'esplanade. La présence des deux Pilotes et du Team Manager de chaque équipe sera obligatoire au risque de refus de départ.
- **09H00 - 09H45 :** Essais+Chrono 65CC+85CC
- **13H15 - 15H15 :** Course 65CC+85CC
- **16H15: Remise des prix Mini-Chinelle**

10 CLASSEMENT, RECLAMATIONS, OFFICIELS.

Le classement sera établi au nombre de tours effectués et au temps par tour.

Trois classements seront établis suivant le tableau ci-dessous:

- 65cc
- 85cc
- 85cc/65cc

Les résultats officiels seront affichés 15 minutes après la fin de l'épreuve, au secrétariat de l'organisation.

10.1 RÉSULTATS - REMISE DES RÉCOMPENSES.

Après une demi-heure d'affichage des résultats officiels et sauf réclamation ou rectification éventuelle, les résultats sont officiels.

La remise des récompenses se fera vers 16h15 pour toutes les catégories après officialisation des résultats

Chaque moto de chaque équipage sur le podium sera mise en avant.

Par respect pour les sponsors, les spectateurs et le bénévoles, les pilotes récompensés s'engagent à être présent sur le podium.

Les récompenses seront constituées de coupes destinées aux trois premiers équipages de chaque catégorie. De plus, un coupe sera remise au coureur le plus jeune inscrit.

Chaque participant recevra une médaille souvenir au cours de cette cérémonie, attestant ainsi sa participation à l'épreuve.

10.2 RÉCLAMATIONS.

Les réclamations éventuelles devront être déposées par un coureur participant à l'épreuve ou son Team Manager. Toute réclamation doit être déposée selon le modèle du code sportif de la FMB, par écrit dans les mains du directeur de course dans les délais fixés ci-après accompagnée d'une caution de 115,00€, remboursée au réclamant si sa réclamation s'avère fondée par le jury de l'épreuve.

Les réclamations concernant la conformité des machines ou le classement devront être déposées dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats de l'épreuve. Les réclamations collectives ne seront pas acceptées.

Toute attitude provocatrice, menaçante, malveillante ou irrespectueuse envers un officiel, un commissaire, un marshal, la direction de course, l'organisateur, les forces de l'ordre et/ou les services de secours peut être punie d'une pénalité à l'équipage en question.

10.3 OFFICIELS

- COMMISSION SPORTIVE : délégué FMB Directeur de Course : René Sprumont
- COMMISSION TECHNIQUE : délégué FMB
- COMMISSION DE CHRONOMÉTRAGE : RIS Timing
- SERVICE DE SECOURS : A définir
- MÉDECIN RESPONSABLE: A définir

11 APPROBATION et VALIDITE DU REGLEMENT.

Le présent règlement particulier a été approuvé par le directeur de course et la FMB-BMB.

Le directeur de course pourra en apporter des changements en concertation avec la FMB-BMB et l'organisateur. Un ou des addendum(s) pourront y être annexé.

Chaque changement éventuel sera publié sur le site de la FMB et ne sera d'application qu'à partir de ce moment-là (et sur le site www.lachinelle.be et sur la page Facebook de la course).

L'organisateur et la direction de course, sont les deux instances principales de l'organisation de cet événement. L'autorité et le pouvoir de décision envers toute personne, pilote, team manager ou autre participant divers leurs appartient entièrement.

Dernière modification : 15/03/2025

12 ORGANISATION et RESPONSABILITES

L'organisateur prend les dispositions et assurances nécessaires afin que l'épreuve se déroule au mieux. Néanmoins, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents / accidents découlant d'un acte ou une conduite frauduleuse.

Il est donc de la responsabilité de chaque équipage, au travers du Team Manager, de s'assurer que l'ensemble des règles en vigueur soient respectées.

Un exemple (non exhaustif), le pilote conduisant la moto de l'équipage, doit absolument être un des pilotes renseignés lors de l'inscription.

13 ORGANISATEUR

ORGANISATEUR ASBL **DINANT M.C. EVENT**

Rue Nestor Bouillon 46 - 5577 Sinsin (B-Belgique) TVA BE 1009.433.369

